

SARL A.T.V.

**Siège : 2 Allée Romain Roland
93390 CLICHY SOUS BOIS**

RCS BOBIGNY 751 449 299

**PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six le 18 Juin, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance

- **Mr. UYAR Mehmet**
Demeurant au 13 Rue Berthe Morisot 93370 MONTFERMEIL
Possédant 250 parts sociales.
- **Mr. ALTINDAG Ismaïl**
Demeurant au 4 Allée Louis Grampa 93390 CLICHY SOUS BOIS
Possédant 125 parts sociales.
- **Mr. SAHIN Kadir**
Demeurant au 52 Rue des Moulins 93370 MONTFERMEIL
Possédant 125 parts sociales.

Total des parts présentes ou représentées 500 parts sur les 500 parts composant le capital social

Mr. UYAR Mehmet gérant de la **SARL A.T.V.** préside la séance

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

Le rapport du gérant

Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- – Transfert de siège et établissement principale et la modification de l'article 4 à compter du 18/06/2026
- – Mise à jour des Statuts

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide que :

Le siège social de la **SARL A.T.V.** situé au **2 Allée Romain Roland -93390 CLICHY SOUS BOIS** sera transféré au **10 Allée Romain Roland - 93390 CLICHY SOUS BOIS**, à compter du 18/06/2026

DEUXIEME RESOLUTION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Mr. UYAR Mehmet



Mr. ALTINDAG Ismaïl



Mr. SAHIN Kadir

